

**Réunion du Conseil d'administration
du Jeudi 4 juillet 2024 à 15h00**

Délibération n°2024-28

Objet : Demande de subvention dans le cadre du Fonds vert

Ont participé aux décisions

Collèges des communes affiliées

- administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, M. GUERRA, Mme TRILLES, M. FONTES, M. SALAT, M. RASPEAU, Mme DUPRAT, M. CHARLAS, M. DURAND, Mme ARTIGUES.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. LADEVEZE représenté par M. GILLON.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. CAMPAGNE représenté par Mme TRILLES, M. CADAS représenté par Mme CAMAIN, Mme NAYA représentée par M. LEFEBVRE, M. SAVELLI représenté par M. RASPEAU.

Collège des établissements publics affiliés

- administrateurs titulaires présents : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. FOUCHIER représenté par Mme GEIL-GOMEZ.

Collège des adhérents article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique

Représentants des communes adhérentes

- administrateurs titulaires présents : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Représentants des établissements publics adhérents

- administrateurs titulaires présents : M. ARSEGUEL.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme DOSTE représentée par M. DURAND.

Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

- administrateurs titulaires présents : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Contenu délibération

La Présidente rappelle que dans un objectif de valorisation de son patrimoine bâti, de rationalisation de ses coûts énergétiques, et de respect de la réglementation en matière de sobriété énergétique, le CDG31 a engagé depuis 2023 la mise en œuvre de différents projets.

Elle indique que la réalisation de nouveaux projets peut encore être engagée dans le cadre d'un plan pluriannuel d'actions, éligible au Fonds vert, et qu'une demande de subvention peut être opérée auprès des services de la Préfecture de la Haute-Garonne, après habilitation de la Présidente par le Conseil d'administration.

Ces projets concernent notamment :

L'installation de dispositifs de contrôle et de gestion active des équipements
La mise en place d'équipements de production d'énergie renouvelable électrique destinés à l'autoconsommation du bâtiment
Les travaux d'isolation de l'enveloppe du bâtiment : isolation des murs, isolation des planchers bas, isolation de la toiture, remplacement des menuiseries extérieures
Le remplacement des équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire existants par des équipements performants.

Après discussion, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- D'habiliter la Présidente à déposer une demande de subvention auprès du Fonds vert pour la mise en œuvre des projets ci-dessus cités dans le cadre d'un parcours globalisé de rénovation énergétique.

Fait à Labège,
Le 04/07/2024

La Présidente,



Sabine GEIL-GOMEZ